5ème ANNÉE PRINCE-ALBERT, SASK, JEUDI 2 MARS 1916 No. 51

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada).......$1.60
Un an(Etranger)fr7 50 $1.50

ANNONCES
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

RÉDACTION:
405, 13ème RUE

ADMINISTRATION
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 2964

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., *Rédacteur en Chef.* PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE LTÉE. J.-P. DAOUST, *Administrateur*

La loi des écoles reste la même

Ce n'est pas sans émoi, et la chose est très explicable, que les catholiques de la Saskatchewan apprenaient soudain, ces jours derniers, que la Loi des Ecoles allait être l'objet d'une déclaration importante de la part du gouvernement et qu'effectivement, jeudi dernier, le retrait de l'un des amendements était proposé.

Dans les diverses provinces à majorité anglaise de la Confédération, les droits de la minorité ont été si souvent reniés et foulés aux pieds par les législatures—et cela malgré les garanties les plus solennelles—que nous devions nous demander si le gouvernement Scott allait renier tout un passé de fidèle loyauté à la minorité catholique, pour entrer lui aussi dans cette voie d'injustice, où l'opinion publique aveuglée par les passions sectaires en a poussés bien d'autres, notamment: à l'heure actuelle, le gouvernement conservateur de la province d'Ontario et le gouvernement libéral de la province de Manitoba.

Tel était le point d'interrogation qui se posait dans les esprits lorsque, jeudi dernier, M. Scott, ministre de l'éducation et premier ministre de la province, se leva en Chambre pour énoncer la politique du gouvernement.

Telle est peut-être encore la question que se posent un bon nombre de nos lecteurs en ce moment. Nous allons y répondre franchement, avec toute la clarté possible, et au meilleur de notre jugement.

* * *

Lorsque la Saskatchewan et l'Alberta, en 1905, *furent détachées* des Territoires du Nord-Ouest pour être érigées en provinces distinctes, l'administration Laurier alors au pouvoir proposa d'abord d'établir pour la minorité le régime d'écoles séparées de la province de Québec, régime excellent qui a toujours donné large et pleine mesure de justice. Sous ce régime scolaire les catholiques de la Saskatchewan et de l'Alberta auraient eu le contrôle entier de leurs écoles comme l'ont *effectivement* les protestants dans la province de Québec. Mais le fanatisme ne l'entendait point de cette façon: il eut voulu faire disparaître, si possible, tous vestiges mêmes du principe de l'école séparée. Sous la poussée du fanatisme, aggravée d'une crise ministérielle suscitée par le fameux Sifton, l'administration Laurier abandonna "le roc de la constitution" pour adopter une attitude mitoyenne et le principe seul de la séparation des *districts scolaires par dénomination* religieuses fut maintenu, consacrant un état de choses en vigueur. C'est le régime actuel de nos soi-disant écoles séparées.

Il est bon de rappeler ces notions fondamentales pour éviter toute confusion. Nos écoles séparées ne sont pas de même nature que celles de l'Ontario et encore moins que celles de Québec.

Comme pour l'Ontario toutes nos écoles sont sous le contrôle administratif du ministère de l'instruction publique (protestant naturellement) qui nous impose ses livres, ses programmes et peut nous soumettre à *toutes* sortes de tracasseries. Nos écoles ne relèvent pas comme dans la province de Québec d'un Conseil de l'Instruction Publique qui dirige à son gré et avec parfaite autonomie l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Le district d'école séparée chez nous n'est pas non plus comme dans l'Ontario, constitué au besoin d'un territoire plus étendu que celui de l'école publique; il faut qu'il coincide avec celui-ci, et c'est ce qui explique qu'en pratique, hors des villes, *il y a très peu* de districts d'écoles séparées—14 seulement pour toute la province.

Tout l'avantage que nous pouvons retirer de la loi c'est que, si nous sommes en nombre suffisant, nous pouvons grouper nos enfants à une même école, faire élire des commissaires catholiques et par eux confier la direction de l'école à un instituteur catholique, mais qui d'après la loi ne peut donner d'instruction religieuse qu'à la dernière demi-heure de classe.

Catholiques ou protestants, ont donc le privilège de former dans les limites d'un district d'école publique un *district séparé* constitué des propriétaires qui professent la même religion. Voilà tout. Dès que cette division est faite, deux districts scolaires se trouvent établis sur le même *territoire*: le premier conservant le nom de district d'école publique, et le second celui d'école séparée. Il s'ensuit logiquement que le propriétaire n'a pas le choix de payer ses taxes à l'une ou l'autre école, mais exclusivement à l'école (publique ou séparée) de sa propre dénomination religieuse, car il se trouve automatiquement classé d'après la religion qu'il professe dans le premier ou le second district scolaire. Le cas est exactement le même que pour un individu par exemple, *qui résidant* à Prince-Albert voudrait payer ses taxes à Régina, ou à Saskatoon, sous prétexte, disons, que les taxes dans ces villes sont moins élevées, *ou que cela fait mieux son affaire*, ou pour tout autre motif quelconque. On ne tiendrait évidemment aucun compte des prétentions de cet individu, mais on le forcerait à payer ses taxes là où il se trouve. La taxe est une imposition et les goûts de chacun n'ont rien à voir là dedans. Chaque contribuable doit payer ses taxes à la commission scolaire de son propre district, sans liberté d'option.

* * *

Voilà le sens obvie de la loi, et l'interprétation qui en fut donnée constamment par les cours jusqu'en 1913, alors qu'un juge de district, M. McLorg, de Saskatoon, pour le cas de l'école de Vonda donna une interprétation différente dans un jugement écrit. Mais depuis, M. le juge McLorg avoue dans une lettre à M. Scott qu'il ignorait l'existence de jugements antérieurs prononcés en la matière par des juges d'une cour supérieure, notamment par les juges McGuire, Newlands et Farrell, et il dit que tout naturellement il aurait été obligé de s'en tenir à ces jugements s'il les avait connus, bien que personnellement il reste encore convaincu aujourd'hui que sa propre interprétation de la loi était la bonne.

L'amendement adopté en 1913, à l'unanimité de la législature provinciale, avait pour but d'expliquer *nettement* la loi et de prévenir le retour de semblables décisions.

Cet amendement est le 2ème paragraphe de la clause 2, article 45, de la loi des cotisations scolaires. Voici la clause 2, et le paragraphe explicatif de 1913:

> "(2) Toute personne qui est légalement imposable pour un arrondissement d'école publique n'est pas susceptible de cotisation pour un arrondissement d'école séparée établi dans les mêmes limites.
>
> *"Sauf que, dans le cas d'un arrondissement d'école séparée où il y a une école séparée qui est maintenue, ouverte, les contribuables de la foi religieuse de la minorité qui supportent cette école sont cotisables pour des fins d'école séparées seulement et les contribuables de la foi religieuse de la majorité qui constituent l'arrondissement d'école publique dans les limites duquel le dit arrondissement d'école séparée est établi sont cotisables pour les fins de l'école publique seulement."*

C'est ce dernier paragraphe (celui en italiques) qui vient d'être supprimé comme inutile. Le gouvernement ajoutera une clause pour donner droit d'appel du jugement d'une cour de révision, à la cour suprême. En 1913, le jugement porté par la cour de revision du district judiciaire où siègeait le juge McLorg était final et créait un précédent, mais pour ce district seulement. On prétend que l'admission faite par le juge McLorg de l'ignorance de jugements antérieurs de la cour suprême équivaut à un retrait de son jugement et rend inutile ce paragraphe explicatif.

Quoiqu'il en soit, la loi reste la même, et, comme par le passé, dans un district d'école catholique séparée les catholiques sont obligés de payer leurs taxes à l'école catholique et n'ont pas le choix de les payer à l'école publique.

L'autre amendement très important concernant la répartition des taxes de compagnies est maintenu.

Le cloaque moderne

(Suite)

IV

Chers lecteurs,

Mais, *répondent nos savants* (?) matérialistes, tout ça s'est formé de la matière préexistante. Ah! *très bien!* Mais, *cette matière*, d'où la faites-vous sortir? Existe-t-elle par elle-même, ou a-t-elle été créée par Dieu? Si vous dites qu'elle a été *créée* par Dieu, votre système est inutile, autant vaut adopter tout de suite le récit de la Genèse. Car, du moment qu'on admet l'action de Dieu Créateur, au lieu de chercher à imaginer *comment il a bien pu s'y prendre*, il est évidemment beaucoup plus rationnel de le croire quand il prend lui-même la peine de nous dire comment il a *fait*. Mais l'admission de l'autorité de la Genèse, entraîne évidemment celle du reste de l'Ecriture Sainte et de toute la Révélation.

C'est pour se soustraire à cette obligation, tout-à-fait désagréable pour eux, que les matérialistes prétendent que la matière existe par elle-même. Mais, alors, elle est *donc éternelle?* Parfaitement, répondent nos savants (?) qui ne doutent de rien; elle a existé de toute éternité, mais elle était *inerte*: Les anciens scolastiques auraient dit: *informe*, mais, ils admettaient, eux, que la *matière* sans *forme* était une pure entité de raison, qui n'avait jamais existé réellement. La matière *inerte* de nos savants (?) modernes, ressemble à la matière *informe* des scolastiques, comme une goutte d'eau ressemble à une goutte d'eau. Mais les modernes prétendent que leur matière inerte à existé. Par exemple ils n'ont jamais pu nous dire ce que ça *pouvait* bien être.

Donc, d'après nos savants (?) la matière existait, ils ne peuvent pas nous dire dans quel état, et pour cause; mais ils en parlent quand même comme s'ils l'avaient vue. La matière était là, mais rien ne remuait, rien ne bougeait: c'était l'inertie complète. Et il en était ainsi de toute éternité. Puisque ça durait comme cela depuis si longtemps, il n'y avait absolument aucune raison pour que ça change; puisque rien n'existait, au dire des matérialistes, en dehors de cette matière *inerte* et incapable par conséquent de se mettre d'elle-même en mouvement.

Et cependant, au dire des mêmes, par un *hasard* plus merveilleux, plus miraculeux, plus épatant que tous les *miracles* de l'Ancien et du Nouveau Testament mis ensemble; voilà que, tout à coup, sans rime ni raison, au milieu de cette masse de matière inerte et éternellement immuable, une petite molécule commença à remuer. Et immédiatement, toute la masse se mit en mouvement, et ce fut le commencement du grand remue ménage, auteur de la formation des mondes.

Que le vulgaire *populo gobe* cela; ou que les *primaires* des deux mondes, qui ne connaissent la science que pour en *avoir entendu* parler nous affirment cela de bonne foi; je le comprends sans peine. Mais qu'un physicien, possédant les notions élémentaires de la mécanique, vienne nous conter pareille sornette, je ne peux pas admettre qu'il soit de bonne foi.... à moins qu'il ne soit fou.

Le *miracle* chrétien, contre lequel rationalistes et matérialistes ont tant crié, n'a rien *qui répugne à la raison.* Car, toute intelligence qui n'est pas atrophiée par le *Germanico-scientisme* moderne, comprend aisément, que, ce que la nature ne peut faire par ses propres forces, l'auteur de la nature peut l'opérer, s'il le veut, en suspendant momentanément les lois de la nature qu'il a faites lui-même; puisque l'homme, tout chétif qu'il soit, peut forcer de tant de façons la nature à produire des effets qu'elle n'aurait pu produire *par elle-même.* Les *mystères* chrétiens ne sont point *non plus, contraires à la raison*: ils *dépassent simplement* la capacité de l'esprit humain: comme le mécanisme de la locomotive dépasse la capacité de mon esprit de sauvage.

Mais, dans l'hypothèse *matérialiste* de l'origine des mondes, nous n'avons plus simplement des miracles et des mystères: c'est toute une enfilade *d'impossibilités* mathématiques, *d'absurdités* scientifiques, et de *contradictions* absolues dans les termes mêmes dont on se sert pour l'exprimer. Et l'on vient orgueilleusement nous proposer cela comme les découvertes de la science! oh! siècle des lumières et de la Bêtise!

* * *

Que diriez-vous, amis lecteurs, si, quand vous examinez une de ces vieilles tours du moyen âge, aux pierres superbement sculptées, un mystificateur au goût douteux, venait vous affirmer que la tour s'est bâtie toute seule; qu'autrefois, les pierres qui la composent, gisaient pêle-mêle dans la plaine; mais, qu'un beau jour, l'une d'elles s'étant mise à remuer sans aucune cause, toutes les autres commencèrent immédiatement une sarabande effrénée, se heurtant, se polissant, se sculptant réciproquement, puis, allant s'empiler les unes sur les autres, de manière à former la tour que vous avez devant les yeux? Vous feriez, sans doute, comme je fis à mon farceur à la locomotive marchant toute seule; vous ririez au nez de ce pince-sans-rire, et vous auriez bien raison. Les lois de la pesanteur s'opposent à ce que les pierres se livrent à des valses désordonnées de cette sorte. Quand il leur arrive de sauter en l'air, elles ne le font que poussées par une explosion souterraine, et si, dans leur saut, elles se heurtent et s'éraflent, leurs écornures ne ressemblent en rien aux sculptures artistiques que vous avez sous les yeux; et, en retombant, les pierres forment des tas désordonnés, qui n'ont, en aucune façon, l'apparence d'une tour.

Et, cependant, ces pierres se remuant toutes seules, se polissant, se sculptant les unes les autres, et s'entassant symétriquement, de manière à former un bâtiment superbe et bien ordonné, seraient une absurdité tout-à-fait croyable, auprès de celle que nous proposent à croire nos savants (?) matérialistes au monde se créant tout seul.

Cet impossible premier mouvement de l'*atôme générateur*, ou de la *cellule-mère*, comme ils disent, dans les différents jargons de leurs différents systèmes, *produit, en effet*, un tel remue-ménage parmi les autres atômes, cellules, *molécules*, comme vous voudrez, que toute la masse se met à tourbillonner sur elle-même, avec une telle rapidité, que tout s'enflamme, bouillonne et se met en fusion. Puis, la chaleur et la rapidité de la rotation produisent un éclatement si formidable, que les différentes masses de matières en fusion sont éparpillées aux quatre coins du ciel: notre soleil, avec la terre et les autres planètes, dans son coin: et les autres étoiles, chacune dans le leur. Et là, chaque planète, chaque étoile, chaque soleil, continue à tourner sur lui-même, et tous à tourner autour les uns des autres, avec des mouvements si variés, si compliqués, que le plus perfectionné des systèmes d'horlogerie n'est qu'un petit jeu *en comparaison.* Et cependant, aucun choc, aucun heurt ne se produit: *et cela dure depuis des millions* d'années!

Avouez que voilà un bien gros ouvrage *produit* par l'impossible mouvement d'un imperceptible atôme. Ce n'est plus la montagne du *bonhomme* La Fontaine accouchant d'une souris, *c'est*, moins qu'une souris, le néant, enfantant des mondes; l'inertie absolue créant le mouvement; le chaos désordonné *produisant* l'admirable ordonnance que nous admirons dans l'univers. Autant d'impossibilités, autant d'absurdités, autant de contradictions *dans les termes.* Ce *n'est plus* la suspension momentanée d'une loi de la *nature* par l'auteur de la *nature*, comme cela arrive dans le miracle: c'est la négation *de toute loi et de toute* règle, donnée comme origine des lois et des règles.

UN SAUVAGE

(*A Suivre*)

LA GUERRE

Marche des événements

MERCREDI 23 FEVRIER

Sur le front ouest.—Les Allemands ont attaqué d'une manière plus considérable qu'ils ne le *firent depuis longtemps.*

Le premier point d'attaque est le secteur nord de la Woevre. Ils prétendent y avoir capturé 3,000 prisonniers et une immense quantité de matériel de guerre. L'attaque eut lieu sur un front de 10 milles, autour du village de Consenvoye. Ils annoncent aussi un succès partiel en Haute-Alsace ainsi qu'aux environs de Souchez, où ils auraient pris 11 officiers 358 soldats et 3 canons.

Les Français de leur côté annoncent officiellement s'être maintenus sur leurs positions sauf à certains points qu'ils nomment comme le village de Haumont dans la forêt d'Herbe. La bataille continue encore au nord de Verdun, où dit-on le fils du kaiser aurait rassemblé 100,000 hommes de troupes et d'innombrables canons.

Les critiques militaires pensent que ce n'est là qu'une diversion pour permettre une attaque plus considérable ailleurs.

Compagnies de buchcrons canadiens en formation.—On annonce le recrutement et l'expédition prochaine en Angleterre de plusieurs compagnies de bucherons

(*A Suivre en 2ème page*)

Marche des événements

(*Suite de la 1ère page*)

dont le travail serait en Angleterre d'abattre quantités de troncs d'arbres nécessités par les besoins de la guerre.

Cette mesure est occasionnée par la difficulté et la cherté de l'importation des bois étrangers. On dit que plusieurs directeurs de chantiers de l'Est ont promis leur ap[illegible] à ce projet.

La décision du Japon.—Ayant eu deux navires marchands coulés par des sous-marins, les japonais vexés font connaître sans plus de forme de procès que les prisonniers allemands qu'ils détiennent paieront pour les canailleries teutonnes sur mer.

JEUDI 24 FEVRIER

Sur le front ouest.—L'officiel de Paris annonce que la bataille au nord de Verdun dure depuis 4 jours. La poussée d'innombrables troupes allemandes se fait sentir énorme et continuelle contre la première ligne de défense française qui résiste toujours en dépit de la mitraille et des féroces coups de l'infanterie teutonne.

Les Français admettent avoir [illegible] le village de Brabant qu'ils ont évacué [illegible] pour éviter de trop grosses pertes. Le bombardement le plus violent se fait sentir entre Ornes et Fromezey.

De jour côté les Allemands annoncent la capture de Brabant sur Meuse, H[illegible] et Samogneux [illegible] un mille au sud de H[illegible].

[illegible]

[illegible] à [illegible] de décourager [illegible] vaisseaux alliés [illegible] de transport. L'agitation [illegible] grande au capitole et les rumeurs de guerre ne font pas détente. Le résultat immédiat a été de faire baisser le prix des grains.

Un fusil en croix ?—On prétend que la saisie par les autorités navales de Lisbonne des 36 vaisseaux allemands refugiés dans le Tage depuis le début de la guerre, équivaut à une déclaration de guerre à l'Allemagne.

Dans une bouteille.—Les derniers adieux à sa famille furent confiés à la mer par le commandant du Zeppelin L. 19, qui s'engouffra dans la mer à la suite du raid sur l'Angleterre le 31 janvier dernier.

VENDREDI 25 JANVIER

Autour de Verdun.—La bataille qui dure toujours et dont le but est l'approche de Verdun par les Allemands, s'appelle la bataille des chemins de fer. Les ravitaillements en munitions et en matériel et les renforts en hommes se font en effet par un chemin de fer de liaison que les Allemands ont construit sur une longueur de 30 milles au nord de Verdun, de Montfaucon à Spincourt avec des embranchements sur la Meuse et autour du Plateau de Brabant.

Les autorités militaires estiment le nombre des soldats mis à 300 000 et représentent cette action comme la plus violente et la plus caractéristique de toute la guerre pour sa préparation sa durée et son intensité.

Chaque opposant est amplement approvisionné et l'artillerie n'a jamais joué une aussi grosse part encore. Les Français qui se sont repliés sur leurs positions à l'arrière pour éviter les pertes inutiles, se protègent sous terre, et dès que l'attaque d'infanterie allemande se fait sentir après le "cesser le feu" des canons, les soldats sortent de leurs repaires et déciment les Allemands dont les morts ont atteint la moitié de leur effectif en mains endroits.

Les pertes allemandes sont énorme comparées aux piètres avantages remportés et l'issue est attendue avec anxiété sans doute mais sans crainte à cause de l'inutilité des efforts allemands depuis 5 jours.

L'on fait savoir que le déclanchement prématuré de cette offensive est dû aux troubles de Berlin, à l'inquiétude ressentie pour la sureté de la dynastie des Hohenzollern de plus en plus aléatoire, vu l'impopularité du kronprinz.

Les places conquises sont Champneuville, Cotellate, Marmont, Beaumont, Chambrettes et Ornes.—Les Allemands annoncent aussi la prise de 10,000 prisonniers français.

En Perse.—Les Russes ont enfin réussi à déloger les Turcs des positions fortifiées des environs de Kermanshah. Ils les poursuivent en ce moment avec grand avantage, et si le succès continue il se pourrait que les forces anglaises et russes de Mésopotamie fassent leur jonction.

Aux Etats-Unis.—Les complots pour nuire aux intérêts des Etats-Unis par un imbroglio des fils diplomatiques continuent par les soins du capable ambassadeur allemand Von Bernstorff.

SAMEDI 26 FEVRIER

Sur le front ouest.—La lutte autour de Verdun se poursuit avec la [illegible] grande violence de chaque [illegible] depuis six jours. L'action [illegible] particulier [illegible] la région de Beaumont. Tout en [illegible]

[illegible] Verdun et [illegible] résister à la poussée ennemie.

La neige est tombée en abondance, une extrêmement froide température se fait sentir, et pourtant la bataille regardée avec raison comme la plus terrible depuis le début de la guerre continue sous le regard du kaiser qui avait fait répéter à l'avance les différents épisodes de l'attaque en se servant de miniatures de positions françaises.

Les lignes françaises ne sont brisées ni désorganisées nulle part, mais actuellement les canons des forteresses peuvent atteindre les masses allemandes à leur débouché en terrain ouvert.

Rien de définitif n'est acquis, mais une terrible et irrémédiable détermination semble prévaloir de part et d'autre.

Evacuation de Durazzo.—Les Italiens ont évacué Durazzo que les Autrichiens ont occupé aussitôt.

A Berlin.—Il est indéniable que les conditions doivent être dures en Allemagne. Des émeutes et des troubles ont lieu au sujet de la distribution du pain. Il y a eu un discours fait en termes violents par le député socialiste Hofer à propos des dispositions prises pour la production agraire en Allemagne et la main d'oeuvre fournie par les prisonniers.

LUNDI 28 FEVRIER

La bataille des chemins de fer.—La furieuse attaque menée depuis 9 jours par les Allemands se déroule de plus en plus autour de Verdun avec une propension d'activité vers St. Mihiel. Débutée au nord de Verdun, l'action s'est déplacée peu à peu pour se transporter définitivement à l'est et au sud-est de Verdun.

Les Français admettent qu'ils sont pressés violemment autour de St. Mihiel, et annoncent l'insuccès des Allemands contre Manheulles. Les Allemands parlent de la capture de 15,000 prisonniers français de la prise de Louvement, de Champneuville, côte de Talou (les Français annoncent que cette côte n'est la possession de personne, et n'est qu'une place où éclatent d'innombrables obus. Les Français se battent pour la reprise du Fort.

En Champagne une attaque par surprise à Douaumont a réussi partiellement pour les Allemands à la ferme Navarin.

La lutte continue avec intensité. Les Français amènent jour et nuit hommes et munitions vers Verdun et les Hauts de Meuse. Il est impossible de compter la quantité de munitions dépensée.

Vapeurs coulés.—Le vapeur Majola a été coulé par l'explosion d'une mine. Sur 411 passagers, 260 seulement sont annoncés comme sauvés. Le bateau "Empress of Fort William" a été également coulé par une mine en se portant au secours de la Majola.

Les Grecs en souffrance.—Les femmes grecques des mobilisés se sont rendues en nombre imposant auprès des députés Grecs pour réclamer le soulagement de leurs misères.

C'est demain.—L'Allemagne commence demain soir sa nouvelle campagne contre les sous-marins, avec l'intention de couler tous les bateaux armés.

MARDI 29 FEVRIER

[illegible]

[illegible] par [illegible] à cause de la nature argileuse du terrain que la neige a détrempé, les Français reculèrent de plusieurs kilomètres en Woevre samedi dernier. Les Allemands ne s'aperçurent que 12 heures après qu'il eut été accompli de l'abandon de ces positions par les Français—ceci explique la conquête faite par leurs vaillantes troupes des positions abandonnées.

Succès.—Du côté des Allemands l'annonce officielle de la prise de Dieppe, Abaucourt et Blanzee, avec 16,575 prisonniers, 228 officiers, 78 canons.

Du côté des Français la résistance efficace de leurs lignes aux assauts si violents et si impétueux des troupes teutonnes qu'il est pour ainsi dire impossible de les arrêter malgré la boucherie et les trouées faites par les canons français qui ne suffisent plus à la tâche de tuer sans répit.

On dit que le nombre des morts du côté des Allemands est épouvantable et que le sort des blessés laissés sans assistance exposés au froid dans la neige est affreux au delà de toute description.

La bataille continue avec des efforts surhumains de chaque côté.

Invention nouvelle.—Le sergent canadien Laurence, de Truro, Nouvelle Ecosse a inventé une nouvelle machine projetant des flammes à 70 pieds. L'action de la chaleur et du gaz est si intense que les fils de fer barbelés fondent immédiatement dès que le projecteur est mis en action. L'appareil est léger et peut servir pendant une demi-heure sans interruption. On en construit en grand nombre en ce moment en Angleterre.

Les Turcs et les Bulgares.—Ces deux peuples désirent se rapprocher des nations alliées dont ils redoutent maintenant le succès final et parce qu'ils constatent l'impuissance de l'Allemagne à les protéger efficacement.

Emploi d'institutrice

Une Institutrice catholique qualifiée pour la Saskatchewan, et capable d'enseigner le Français et l'Anglais. Classe à l'année. salaire $65.00 par mois d'enseignement. Pour informations, s'adresser, Z. DUBE, Sec.-Trés., Périgord S.D., PERIGORD, Sask.

Feuilleton du Patriote de l'Ouest No. 39

Le Capitaine Rex

Par ROGER DUGUET et GEORGES THIERRY

(*Suite et fin*)

—Je demanderai pour toi le grade de capitaine! disait-il avec orgueil, et l'histoire saura ton nom. Elle dira que la race héroïque des Jeanne d'Arc et des Jeanne Hachette ne s'est point éteinte parmi les filles de France, et qu'elle savent servir encore aux remparts!

—Oui, dit Reine. Mais j'aimerais à retrouver aussi mes fuseaux et je saurai vous filer au foyer une vie plus douce... Je suis à bout, mon père!

—Nous allons redescendre, dit le général. Mais auparavant, capitaine Conty, nous avons à régler une autre affaire... celle de cet espion. N'avons-nous pas le droit d'en faire justice?

Hans Staub frissonna au fond de la nacelle.

—La vengeance, dit Reine, malgré son horreur, n'appartient qu'à Dieu, et il y a la justice militaire.

Sans doute, dit Daniel Conty, mais telle n'était point ma pensée en m'emparant de celui-ci. Je connais la noble France, ses scrupules, la frayeur qu'elle aura de paraître achever un vaincu. Déjà sans doute un armistice est conclu. Il faudra accuser, prouver au long; et qui sait? Qu'importera à la grande victorieuse ce reptile immonde qui chercha à la mordre au talon? Elle le repoussera du pied, sans autre châtiment que son dégoût! Mais moi, j'ai à venger le *Regina*, et Jacques, et le premier *Aglarès!* Cet homme a coûté la vie à des milliers d'hommes. Il a trahi mille fois. Ce n'est qu'un transfuge de bas étage, et il nous appartient... Je veux liquider le passé et mettre en sûreté mon avenir! J'écraserai cette tête de vipère!

—Vous avez raison, dit le général Dominique Aglarès toujours calme. Morte la bête, mort le venin, et je prends la responsabilité de cette exécution devant les juges eux-mêmes et devant l'histoire.

—Vous m'assassinerez donc! gémit Hans Staub, en se raccrochant à la délicatesse même de ces hommes qu'il avait tant trahis.

—On n'assassine pas un assassin, reprit froidement le général. On en fait justice.

—Le faux commandant Dumont me doit jusqu'à sa vie, dit Daniel.

Mais le bouillonnement de leur indignation, depuis la dernière rencontre, tombait au moment de l'exécution. Ils ne pouvaient de sang froid frapper ce malfaiteur abject, mais désarmé. Reine elle-même disait, à présent, dans une révolte des nerfs, à l'évocation de l'affreux spectacle :

—Non, non, vous ne ferez pas cela. Ne le tuez pas! Grâce!

—Grâce! s'écria Daniel Conty. Non, pas de grâce! A-t-il eu pitié de vous, Reine, et vous a-t-il lâchée de lui-même lorsqu'il vous tenait?.... Nous le livrerons, en réclamant sa mort; et s'il veut vivre jusque-là, au moins, que la bête plie son échine et demande pardon de tant de flagrantes infamies!

Hans Staub avait perdu toute fierté :

—Pardon! râla-t-il sous ses chaînes.

—A celle-ci, que ton amour insulta comme une bave; sur laquelle, aux *Glaïeuls*, à la Roche-Brodée, sur la *Reine des Mers*, tu as osé porter tes mains; que tu as torturée dans son cœur et dans sa noble fierté! Hans Staub, vil ravisseur, demande pardon! reprit Daniel Conty, soulevé par ses rancœurs.

—Pardon!

—Au général, que depuis si longtemps tu trahis et tu vends; que tu as chassé du parc des Coteaux; dont tu voulus anéantir le chef-d'œuvre, consommer la ruine, pardon, pardon encore, espion et traître!

—Pardon! oui pardon!

—A l'ombre de mon père que tu as trompé, engagé dans une voie mauvaise contre le désir sincère de son cœur; pour la faute de sa vie et les remords de sa dernière heure, demande pardon, menteur et larron, au mort comme aux vivants!

—Pardon! Pardon!

—Et à moi, pour la *Reverdie* brûlée, pour l'automobile écrasée, pour toutes les douleurs de mon pauvres Jacques, de ma mère, de tous les braves gens de là-bas: pour Pimbrez en flammes, pour la Roche-Brodée qui saute, pour mon *Regina* blessé à mort, ne me demanderas-tu rien, hôte qui mords la main qu'on t'a tendue?

—Pardon!

La voix de Daniel Conty s'était exaltée au fur et à mesure de son évocation, et, tout à coup, soulevant le misérable debout au bord de la nacelle, d'un geste, il lui montrait à leurs pieds la belle et douce terre de la patrie.

—Et la France? dit le capitaine Rex transfiguré d'enthousiasme A la France, la noble terre que tu as trahie, vendue dans un long baiser; au pays glorieux qui t'accueillit et dont tu as voulu percer le sein hospitalier; à l'armée qui t'avait fait place en ses rangs, et dont tu as répandu le sang sur le sol nourricier; au ciel que tu voulais usurper, grâce à nos propres armes; à nos héros, à cette page de notre histoire qui soufflera ton nom, à tous ceux que tu as trompés, Hans Staub, demande pardon encore!

Mais Hans Staub cette fois grinçait des dents. Toute sa fureur se rallumait. Il se ramassait peu à peu sur lui-même, dans ses liens, ainsi qu'une bête prête à bondir, et comme Daniel Conty, debout en face de lui, le dos au bordage, exigeait de lui cette dernière demande de pardon:

—Non, non, non, rugit le Juif aux abois.

Et, tête baissée, il se précipitait sur le capitaine, afin de le culbuter par-dessus bord. Mais le jeune homme évita son élan; et ce fut lui, le traître, qui disparut avec un cri atroce dans l'incommensurable abîme!....

Reine s'était voilé les yeux d'horreur.

Mais le général Dominique Aglarès se signa et dit :

—Justice est faite. Dieu a puni. C'est bien!

Et l'*Aglarès* se laissa retomber, les ailes hautes.

...Dans les Champs-Elysées nos meilleures troupes étaient rangées. Le général ministre de la Guerre, le général Prado da Norma, commandant des forces espagnoles, le général Salviati, généralissime italien, entourés de leur état-major, guettaient depuis longtemps déjà la descente de l'aéroplane. Une clameur de fanfares et de cris de troimphe répondit à sa manœuvre.

Les officiers le saluaient de l'épée!

Et quand, derrière le général, Reine Aglarès sortit de la nacelle avec le capitaine, l'acclamation redoubla et sembla du délire.

Les plus illustres décorations brillèrent bientôt sur la poitrine de ces héros: Jacques Frézal et Yves Guiheu auraient aussi leur croix; et, en donnant au général l'accolade, le ministre, simplement, les yeux pleins de larmes, disait:

—Général, je vous embrasse, et c'est au nom de toute la France!

On eût dit que la taille de Dominique Aglarès grandissait encore sous se baiser de la patrie, et, devant cette grande assistance, en spectacle au monde, il se tourna vers le capitaine :

—Mon fils, lui dit-il, vous ne voulez point qu'on vous attribue le mérite de toute cette victoire.... Mais cette grande lutte est finie. Le délai que m'avait demandé Madame votre mère expire. Est-ce moi qui dois vous solliciter à présent de vouloir bien unir les noms d'Aglarès et de Conty ?

Reine et Daniel se prirent la main: il n'y eut jamais au monde de plus solennelles fiançailles, et la gloire des plus grands rois n'entoure pas de plus d'éclat leurs belles amours! Le roi de la mer épousait enfin la fille du roi des airs, enivrés tous trois du bonheur d'avoir été au même titre les humbles serviteurs de la patrie!...

IV

ÉPILOGUE

Lorsque l'*Aglarès* rentra aux *Glaïeuls*, Jacques Frézal venait d'expirer doucement, chrétiennement, vraiment joyeux de tout ce triomphe, qu'avait sans doute contribué à mériter son sacrifice:

—Ah! disait-il en fermant ses paupières à Mme Elise, oui, vraiment l'on meurt de bon cœur lorsque le prix de sa vie est si royalement payé. Je m'endors dans un rêve d'allégresse, et, derrière, j'entends, je vois encore quelque chose de plus beau qui m'attend et qui s'ouvre.... Adieu..... Embrassez pour moi Daniel et Reine!

...Aussitôt après le deuil, Daniel Conty voulut emmener à la *Reverdie*, selon sa promesse ancienne, le général et sa fiancée, et Laura, et Yves tout fier de sa croix, dans la chambre funèbre d'Edme Conty: et et tous y prièrent pour le repos de cette âme pardonnée.

Et, quelques mois plus tard c'est fête à Bourg-de-Betz. Jordic a sorti sa vieille veste, celle qu'il étrenna le jour de ses noces: Marianne trottine autour de lui, endimanchée. François, Anna, Jean Davesne et les moussaillons sont aussi dans leurs plus beaux atours.

L'on devine qui sont les épousées? Jamais Reine ni Laura n'ont paru si jolies.

Les violoneux font rage devant elles.

Le vice-amiral Daniel Conty, commandant en chef de nos flottes sous-marines, vient, l'épée au côté, au bras de sa mère qui pleure des larmes d'orgueil et de joie.

Yves Guiheu n'a pas moins bon air.

Ce n'est qu'une noce de campagne; mais dans le cortège sont les plus grands noms de France, et il semble que suivent tous les marins de la côte.

Le bon recteur tremble de tous ses membres en lisant au marié le compliment d'usage; il tremble à cause des grands mots de maîtrise des airs et de la mer qu'il ne pouvait manquer de remuer dans son discours; mais il félicite surtout ces vaillants d'avoir assuré le triomphe du véritable Maître :

—C'est par vous aujourd'hui que le Christ est vainqueur, qu'il règne et qu'il commande: et vous avez fondé par là la noblesse immortelle de la famille qu'il unit en vous!

Après la messe, l'on descend vers Pimbrez.

Pimbrez rebâtie rit au soleil nouveau.

Sur le seuil, Daniel Conty s'arrête, et s'avançant vers Laura:

—Madame, dit-il, vous voici chez vous: car désormais Pimbrez est à vous. François Davesne et Jordic ont autour de vous leur maison.... Quant à nous, nous n'habiterons pas loin, voyez!....

En face de Pimbrez, en effet, sur un autre promontoire, une seconde villa a été bâtie, juste en face de la Roche-Brodée.

Et Daniel, entraînant jusque-là sa jeune femme :

—Vous en serez, lui dit-il, entre votre père et ma mère, le sourire aimant; et ce n'est pas seulement un souvenir qui lui a donné son baptême, c'est l'espoir de tendresse de toute ma vie..... Entrons à la *Reine des Mers.*

(*Fin*)

Pour les Cultivateurs

Causerie Agricole

Nous étions cinq ou six à attendre le train, dans une petite gare de la campagne. L'heure matinale, l'atmosphère rien moins que prosaïque des lendemains de fêtes, nous forçaient à s'étirer et à bâiller éperdument, le froid nous rassemblait près de la fournaise et l'on songeait déjà à s'embêter quand l'annonce d'un retard de cinquante minutes décida tout à fait chacun de nous à savourer un royal ennui. Il n'en fallait pas davantage pour obliger la crécelle d'une dame à entonner la complainte *obligato* sur "le retard des chars", petit passe-temps hygiénique et inoffensif. Dans la même unique salle, un poupon pour je ne sais trop quel motif, se déclara satisfait—et nous aussi—après avoir poussé des cris à fendre le marbre un agent d'immeubles pérorait devant un bonhomme apparemment convaincu mais presque endormi, ce pendant que les misérables "chars" de la bonne dame s'obstinaient à rester empêtrés dans un stupide banc de neige.

Je me disposais à tirer gaiement parti de cet ennui sonore quand tout à coup la porte de la gare s'ouvre et me voilà en face d'un de mes camarades de petite enfance, Ti Jules, comme nous l'appelions au temps où nous n'apprenions rien ensemble à la même petite école. J'étais enchanté. Comme quelques traditions subsistent encore à la campagne, nous nous serrons la main et échangeons les vœux traditionnels :

—"Douce mon vieux!"

—"Pareillement, avec le complément à la fin, tu sais."

Quelques banalités échangées et après lui avoir expliqué qu'une raison toute spéciale m'obligeait à rentrer en ville, je poussai la curiosité jusqu'à lui demander:

—"Mais, diable, dis-moi, où files-tu par un pareil matin?"

—"Ah! faut bien aller faire la "run", tu sais" me répondit-il.

—"? ? ? ?"

—"Bien oui, continue-t-il, le "boss" donne deux jours de congé, pas plus, et encore m'a-t-il fallu finir à minuit, la veille du jour de l'an."

—"Mais veux-tu bien me dire qu'est-ce que tu chantes là, fis-je assez inquiet. Quelle "run"? Aurais-tu laissé ton père seul sur sa ferme pour aller percher en ville?"

(A suivre en 4ème page)

Pour les Cultivateurs

(*Suite de la 3me page*)

—"Oui, répondit-il à demi exaspéré." Puis souriant vaguement, tristement, il m'expliqua sans conviction. "Tu sais, j'en avais plein les bottes de ce petit "méquier d'habitant": on est en guenilles tous les jours, on est attelé du matin au soir et ça paie pas une miette. J'ai planté ça là: en ville, je suis sur la voiture et fais la "run"."

Il y a belle lurette qu'une aimable philosophie faite de scepticisme et d'optimisme, m'a enseigné à ne jamais être surpris des événements de l'existence, quels qu'ils soient. (en effet, s'il s'agit d'une sottise, c'est naturel; si, par hasard, il s'agit d'un bon coup, et bien, c'est une exception qui confirme la règle. [illegible]

[illegible]

—Ah! tu sais, les vieux ont de la peine, mais...

Il eut été aussi perplexe de définir ce "mais" que l'enfant d'école à qui la maîtresse demande pourquoi il a fait telle ou telle peccadille, et se contente de répondre avec cette désarmante logique enfantine: Je l'ai fait "pour". A ce fugitif moment de réflexion, Ti Jules réalisait qu'il était parti de chez son père "pour"...

Il eut été stupide d'ajouter quelque commentaire, aussi je m'en gardai bien. Il faut laisser la tête et le cœur faire ce travail intérieur, le plus efficace, le plus invinciblement prenant. C'est dans le silence et la solitude que germent les pensées profondes, les grandes résolutions.

Nous roulions sur le côteau qui domine le village, et la vue se promenait émerveillée sur toute l'étendue des terres, avec au milieu les maisons du village groupées autour de l'église comme des enfants près d'une mère. Le soleil se levait ardent et victorieux, jetant des teintes dorées sur la bru-[illegible]

[illegible] ...cher bois. Il avait [illegible] un siège à dos de locomotive de manière à pouvoir, du haut d'un côteau que nous allions franchir, jeter un coup d'œil sur le village—notre berceau! Puis il me dit subitement :

[illegible] ...la cloche, [illegible] prière [illegible] comme un suprême et persistant appel, émergeait des contours [illegible] invitant ses enfants aux souvenirs constants, aux retours sans départ. Puis tout disparut dans le rêve des brumes.

Ah! puissions-nous, Ti Jules, ne jamais oublier l'appel de la flèche azurée du clocher de notre village natal !

. . . .

Mon camarade était muet: ses yeux se promenaient rêveurs par toute l'étendue des campagnes blanches. Mais le hasard devait lui donner la contre-partie de la leçon.

Notre convoi franchissait maintenant les limites d'une petite ville. De quelques rues ouvrières débouchaient des jeunes gens, des hommes, pauvrement vêtus, visiblement las et ennuyés, et que l'on eût dit mécontents. Tous se dirigeaient à la hâte vers la porte centrale d'une usine, au seuil de laquelle chacun abandonnait la lumière, l'air pur, le soleil et la liberté. Là commençait leur servitude, leur journée de misère, leur rôle de domestique pliant l'échine avec respect devant tel et tel maître. Et cela du matin au soir, à la semaine, au mois, à l'année, à moins que la grève, le chômage, la bonne volonté du contre maître, la dépression morale ou l'épuisement physique les jettent sur le pavé.

Ti Jules comparait sa servitude à la leur. Il devait, pour sa part [illegible]

Mme W. LANDRY

"Je travaillais dans les manufactures depuis plusieurs années et j'étais devenue pâle, maigre et très faible. Mon état empirait continuellement; j'eus des points de côtés, des douleurs dans le dos, les membres et un accablement général me rendait insouciante et presque incapable de travailler. Pendant trois ou quatre ans

[illegible]

Il en fut ainsi de ma santé malgré une foule de remèdes employés et qui [illegible]

GEMIR ET AGIR.

Des milliers de femmes souffrent, se trainent sans savoir pourquoi et ne se traitent pas ou se traitent mal. C'est du sang qui leur manque tout simplement. Il leur serait si facile de s'en procurer!

Mme W. LANDRY et Mme G. BISSON étaient dans ce cas. Après avoir employé inutilement une foule de remèdes, elles prennent des PILULES ROUGES et la santé leur revient bientôt.

Il n'y a rien de plus énervant que de voir de pauvres femmes qui souffrent, qui se trainent péniblement, qui se lamentent en faisant le moindre ouvrage et qui cependant ne font rien pour améliorer leur état et leur position. Elles ont des attitudes désespérées, mais ne prennent aucun moyen de soulager leurs douleurs qui cependant son bien réelles et ce [illegible] invariablement par le cortège des malaises qu'entraînent la mauvaise digestion, la circulation irrégulière, le sang appauvri ou vicié.

[illegible]

dont elles ont besoin pour se remettre et prendre les forces qui leur manquent. Un tel spécialiste aura vite prescrit un remède merveilleux et d'une puissance incomparable pour les affections de la femme. Les Pilules Rouges réparent les forces, enrichissent le sang, tonifient le système et remettent sur pied les plus [illegible] et les plus désespérées.

CONSULTATIONS GRATUITES.

—Comme par le passé, les consultations [illegible] gratuites et se donnent [illegible] jours, excepté le dimanche, de [illegible] heures du matin à [illegible] heures le soir, au No 274 rue St-Denis.

AVIS IMPORTANT.—Les [illegible]

[illegible]

méro de contrôle. Nous engageons notre nombreuse clientèle à refuser toute SUBSTITUTION. Lorsque vous demandez les Pilules Rouges n'acceptez jamais un autre produit que l'on vous recommanderait comme étant aussi bon. REFUSEZ CATEGORIQUEMENT. Défiez-vous des COLPORTEURS: les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte. Rappelez-vous que les Pilules Rouges sont la grande SPECIALITE pour la femme, celle qui guérit tous les jours un grand nombre de personnes ET QUI VOUS GUERIRA AUSSI.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, ECRIVEZ-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (Limitée), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Mme G. BISSON

"Mes forces [illegible] épuisées à l'enseignement et un peu d'exercice, la moindre marche me faisaient trembler de faiblesse. Après quelque temps de repos, je me suis mariée, mais bientôt ce fut une faiblesse encore plus grande avec des maux de tête affreux, des vertiges, des nuits sans sommeil et des douleurs partout, surtout dans le dos, les côtés et les reins. C'est à peine si je pouvais [illegible] les choses les moins pénibles de mon ménage. Mon estomac était tout délabré; j'étais toujours étourdie. Plusieurs bons toniques avaient été employés, mais mon état demeurait à peu près le même. C'est en lisant mon journal que l'idée me vint de prendre des Pilules Rouges. Comme après j'ai été contente d'avoir eu cette pensée heureuse qui m'a [illegible] ma guérison." Mme G. Bisson, 75, rue de la Reine, St-Roch, Québec.

Règlements de Homesteads

[illegible]

[illegible] ...de son homestead, [illegible]

DEVOIR.—Devra résider six mois [illegible] au cours de trois ans à [illegible] l'obtention de la patente: [illegible]

[illegible] de préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain à mettre en culture peut être diminué par de la terre mauvaise ou rocheuse. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY, C. M. G.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B. La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.
64388.

[illegible] ...de la mentalité [illegible] parti conservateur

[illegible]

[illegible] 22 fév. 1916.

[illegible] Rédacteur
Le Patriote,
Prince-Albert, Sask.

Monsieur,

Votre édition du 27 de janvier dernier contient les deux entrefilets suivants: "M. Willoughby, chef du parti conservateur de la Saskatchewan, a donné sa parole dans une grande assemblée à Saskatoon, qu'il supprimerait les écoles séparées s'il arrivait au pouvoir": "En Saskatchewan c'est le parti conservateur qui soulève une tempête contre les 11 écoles catholiques séparées existantes dans la province et qui promet bien de les faire disparaître si jamais il arrive au pouvoir."

Permettez-moi de vous dire que ces deux assertions sont absolument fausses. Je suis autorisé à nier formellemnet que M. Willoughby ait jamais donné sa parole, soit à Saskatoon ou ailleurs, de faire disparaître les écoles séparées: à nier aussi formellement qu'il ait orienté le parti conservateur vers une campagne contre les écoles séparées. Ces écoles n'ont absolument rien à craindre ni du parti conservateur ni de son chef.

Ce que M. Willoughby a promis, c'est de faire disparaître des amendements qui de l'aveu de leur auteur même, ne changaient rien à la loi mais l'interprêtaient seulement. La raison donnée par M. Willoughby, à Saskatoon aussi bien qu'en Chambre, c'est que la Législature n'a rien à faire avec l'interprétation des lois mais que c'est l'affaire des tribunaux.

Vous savez aussi bien que moi que ces amendements ne touchent que certaines taxes prélevées pour les écoles séparées, protestantes aussi bien que catholiques. Le parti conservateur n'a rien à faire avec la controverse qui a lieu depuis des semaines entre l'Hon. M. Scott et le Rév. M. MacKinnon.

Je compte sur votre bienveillance et sur votre esprit de justice pour la publication de cette lettre.

Veuillez me croire,
Monsieur,
Votre dévoué,
ARTHUR MARCOTTE,
Candidat Conservateur,
Pinto Creek.

Note de la Rédaction.—Nous sommes heureux de constater les bonnes dispositions de M. Marcotte et nous espérons qu'il fera valoir son influence auprès de ses amis politiques pour leur faire comprendre raison. M. Willoughby a approuvé nettement en Chambre l'attitude de M. MacKinnon, jeudi dernier, et promis de nouveau de faire toute l'agitation possible pour que le second amendement soit rappelé. Quant à supprimer les écoles séparées, ce n'est pas en son pouvoir.

GRAVELBOURG, Sask.

Les directeurs, de la Saint-Jean-Baptiste, en assemblée, offrent à notre confrère et à sa famille, leurs condoléances à l'occasion du malheur qui vient de les frapper par la mort de leur regretté fils, Raymond Pelletier.

ST. AGATHE, Man

Le 15 mars prochain sera célébré à St. Norbert le service anniversaire de M. l'abbé T. Campeau, curé de Ste Agathe.

WILLOW-BUNCH, Sask.

CERCLE LOCAL DE L'A.C.F.C.

Deuxième réunion de notre comité pour 1916. Nous nous tenons en éveil pour nos assemblées depuis la *sarabande* reçue de notre président général. Actuellement l'on s'occupe de renforcer notre garnison. Nous avons fait dix nouvelles recrues durant le mois, et perçu $15.50 que nous enverrons au comité exécutif.

A cette séance du comité nous avons passé les résolutions suivantes.

Résolu d'écrire au ministre de l'éducation lui demandant de nous expédier 25 exemplaires en français des ordonnances municipales, scolaires et aussi de la brochure sur l'amélioration des écoles.

Résolu de mettre des placards à différents endroits dans le village demandant des volontaires pour s'enrôler dans notre milice.

Résolu de présenter nos condoléances au Dr Godin pour la perte qu'il a subie dans la personne de sa mère.

Enfin, par une dernière résolution, nous présentons nos sympathies aux nobles Ontariens pour la vaillante lutte qu'ils font actuellement et nous formons des voeux pour la victoire prochaine.

ST. ANTOINE

RAPPORT DU CERCLE LOCAL DE L'A. C. F. C.

Comme le mois de janvier fut très mauvais et que la condition des chemins était inpratiquable nous n'avons pas eu de réunion mensuelle durant ce mois. Aujourd'hui 20 février eut lieu la réunion du mois et si nous n'avons pas eu de réunion en janvier [illegible] de février en valait bien [illegible]. Un grand nombre s'est [illegible] à l'appel et tous furent vivement intéressés.

[illegible] eut beaucoup à dire parce que les rapports des réunions précédentes n'ont pas paru sur le *Patriote de l'Ouest*. Le secrétaire expliqua alors que les dits rapports avaient été envoyés au Comité régional mais il ne put expliquer pourquoi ils n'avaient pas parus sur le *Patriote*.

(Note du *Patriote*. Ce rapport ne nous est malheureusement pas parvenu).

M. Arthur Seguin proposa alors que les rapports soient à l'avenir envoyés directement au *Patriote*.

M. Séguin proposa ensuite que:

Attendu que le paragraphe 1 article 177 Chap. 23 de l'Acte des écoles publiques de la Saskatchewan ne donne pas pleine justice à la minorité française de notre province, et:

Attendu que cette loi a souvent causé des troubles et de la haine lorsqu'il s'agit de l'élection d'un commissaire dans un district scolaire composé de différents éléments et que l'enseignement du français aux enfants canadiens français est souvent négligé en étant laissé à la merci des commissaires qui sont parfois de majorité anglaise:

Qu'il soit résolu par les membres de l'Association Franco-Canadienne de St. Antoine qu'il serait urgent pour la législature de notre province d'insérer une clause rendant l'enseignement du français obligatoire lorsque un cinquième des enfants assistant à l'école sont de langue française.

Qu'il soit résolu aussi que cette résolution soit publiée dans le *Patriote de l'Ouest* et que ce journal demande à chaque cercle local d'endosser cette résolution.

Ensuite M. Joseph Chicoine proposa que:

Attendu que la majorité des résidents de Storthoaks et des alentours sont de langue française et qu'il est urgent que nous ayons à Storthoaks une école où on enseignerait le français: les Canadiens Français ont fait les démarches nécessaires pour former un district scolaire juste et raisonnable:

Attendu que nos voisins de langue anglaise ont aussitôt fait des démarches pour former un district consolidé afin d'aller au loin chercher une majorité pour les leurs:

Qu'il soit résolu que tous les membres du cercle s'opposent de toute leur force à ce programme injuste et voient à ce que justice soit donnée aux Canadiens-français.

M. Joseph Chicoine propose qu'aux prochaines réunions, des questions d'agriculture et de commerce soient discutées.

M. Arthur Séguin donna un résumé de l'affaire des écoles séparés d'Ottawa qui fut fort intéressant.

Le docteur J. Roméo Paré président du cercle nous fit la lecture d'extraits de quelques journaux canadiens-français montrant les fausses interprétations que font certains journaux fanatiques. Puis il nous chanta la Berceuse de Jocelyn.

Plusieurs personnes firent des discours qui rendirent la soirée très intéressante.

On se quitta ensuite content du succès de la réunion après avoir chanté "O Canada".

J.-B. PARADIS,
Secrétaire.

MARCELIN, Sask.

—Les paroissiens de Marcelin fêteront les jours gras en donnant une *soirée* de famille mardi soir à l'hôtel Victor, tenu par Mme McDonald. Euchre, chant, musique et réveillon.

—Tous ici applaudissent au beau coup de fortune que viennent de tenter Messieurs Godbout et Verrault. Ces messieurs ayant l'intention de quitter le commerce pourtant rémunérateur pour eux veulent embrasser la plus noble des occupations: la culture de la [illegible]. Ils sont beaux-frères et [illegible] voisins ayant chacun une [illegible].

En effet ils viennent d'acheter [illegible] au prix de $20 l'acre [illegible] $10,000 [illegible]. Il y a 577 acres [illegible] la fortune sourit aux jeunes.

—M. Augustin Gauthier a fini par découvrir les deux copains qui lui avaient volé du blé à l'automne. En présence du juge de paix, deux jeunes gens ont avoué leur forfait et choisiront entre la guerre ou la prison.

Morale: boisson, pool, vues animées, que vous êtes malfaisants!

PONTEIX, Sask.

On va commencer les nouvelles bâtisses paroissiales.

Les contracteurs pourront voir les plans et devis à partir du 21 février, soit à Ponteix soit chez l'architecte, M. Fortin de Régina.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 13 mars, chez M. le curé de Ponteix.

Pour les "blessés" de l'Ontario

LES PETITS CANADIENS-FRANCAIS

Les derniers événements d'Ottawa, la manifestation des enfants à l'hôtel-de-ville, l'attitude des parents et des instituteurs ont attiré l'attention et l'admiration des esprits droits.

Quoi de plus intéressant que ces 4500 signatures de gamins et de gamines, si crânement étalées sur la pétition, dans leurs contours savants ou malhabiles!... Qu'elles sont belles ces signatures françaises de grands élèves, qui s'appliquent à faire valoir leur calligraphie pour la cause! Qu'ils sont beaux, et plus encore, ces traits de plume grossiers, ces bâtons crachés par une plume qui gambade sous la poussée énergique d'une menotte de six ans!

Ces chers tout petits, ils ne seront pas de l'ambassade, c'est trop fatiguant, mais leurs noms y seront; leurs volonté pénétrera dans la préoccupation du maire de la Capitale; elle appuiera les 3,000 petits manifestants; elle secondera la réclamation du lecteur de l'adresse, ce jeune porte-voix national... Son Honneur le maire saura, la Capitale saura, la patrie, le monde, la postérité curieuse de documents sauront que toi, petit bonhomme, gentille fillette de six ans, de cinq peut-être—on est pas illettré pour si peu—en l'an de grâce 1916, tu as réclamé les droits de tes institutrices, tu as voulu les payer, non pas de leur héroïsme, qui n'a pas de prix! mais de leurs heures de travail. Tu as fait là un geste qu'on ne lit pas dans toutes les pages de l'histoire!...

Les petits de Québec t'admirent et ils envient ta place!

Mais pourquoi ne verrait-on pas surgir chez eux, chez les *enfants d'écoles*, une souscription qui s'appellerait, non pas fonds en secours, mais humblement le *Sou des Petits* ou le *Petit Sou?* Nous comptons chez nous 400,000 enfants des écoles, cent fois le nombre des petits protestataires d'Ottawa: en supposant que le *Petit Sou* soit un cinq sous, ce serait tout de suite $20,000, la *Taxe des bonbons*, qui serviraient à gagner la cause!

Les Clercs de Saint-Viateur viennent de recueillir les étrennes aux petits frères persécutés de l'Ontario: les écoliers de la paroisse du Saint-Enfant Jésus, ont généreusement sacrifié leurs prix de fin d'année!

Quelle institution voudra suivre l'exemple donné par les Clercs de Saint-Viateur et par la Commission Scolaire du Saint-Enfant Jésus, en lançant la collecte du *Petit Sou* dans ses maisons d'enseignements?

En attendant la *Taxe des bonbons*, ou le *Petit Sou*, l'on peut continuer à souscrire. M. Emile Girard, trésorier général de l'A. C. J. C., 160, rue Saint-Jacques, Montréal, reçoit les souscriptions.

"Le deuxième centenaire du Sanctuaire national de Notre-Dame du Cap"

Cette brochure in-16 de 80 pages, avec 6 vignettes hors texte comprend non seulement la description détaillée de l'inoubliable journée du 12 septembre 1915, mais encore le texte complet ou abrégé des lettres, sermons, allocutions et consécrations ayant trait à la fête.

Préparé par un précis historique de l'œuvre mariale du Cap de la Madeleine, ce rapport est confirmé, à la fin, par deux guérisons merveilleuses opérées le jour même et appuyées sur des témoignages autorisés.

"Je viens de parcourir l'intéressante brochure que vous allez offrir en prime à vos abonnés, en souvenir du deuxième centenaire du Sanctuaire privilégié du Cap, et à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de vos Annales. Les diverses parties de ce travail, quoique différentes de fond et de forme, sont parfaitement reliées entre elles par une idée commune: celle de mettre en relief le caractère providentiel, et, partant, l'extrême importance de l'œuvre qui se poursuit au Sanctuaire du Cap de la Madeleine. Cette idée est solidement appuyée sur les données de l'histoire, sur l'autorité de témoins irrécusables, et même sur des manifestations surnaturelles.

Il est très utile de publier ce travail, afin de bien diriger la piété des fidèles, et de seconder, comme il convient, les desseins de Dieu. Cela est aussi d'une grande actualité, puisqu'il s'agit de fixer dans le souvenir les deux siècles d'existence du Sanctuaire vénéré, et les vingt-cinq années de labeur de nos annalistes." Mgr. F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

Cet opuscule se donne en prime à tous les abonés aux ANNALES DU TRÈS SAINT ROSAIRE, Cap de la Madeleine, Comté de Champlain P.Q. Prix d'abonnement :50 sous par année au Canada et 60 aux Etats-Unis.

Le blé libre

La question du blé libre a été longuement discutée à la Chambre d'Ottawa. Les fermiers de l'Ouest réclament l'adoption de cette mesure, mais en vain. La solution de l'affaire est de nouveau ajournée au grand mécontentement de la population agricole.

Chronique locale

—Nous apprenons que, ces jours derniers, S. G. Mgr Pascal, a été l'hôte de S. G. Mgr Bernard, à St. Hyacinthe, et des Religieuses de la Présentation. Le 25 janvier dernier, Sa Grandeur a assisté à la fête du centenaire des Oblats au Scolasticat et au Juniorat d'Ottawa. Ses visites chez diverses institutions et communautés religieuses sont l'occasion de touchantes démonstrations. En plusieurs endroits Monseigneur a donné des conférences qui furent toujours vivement appréciées.

—Deux Religieuses de la Congrégation des Dames de Sion sont parties de France à destination de Prince-Albert et de Moose-Jaw.

—Madame François Bernard de Crystal Spring, est morte à l'hôpital de la Ste-Famille, mardi matin le 29, à l'âge de 60 ans, après avoir reçu les derniers sacrements et subi une opération. Elle laisse 2 fils, Messieurs Benoit et Marius et son mari M. François Bernard. Les funérailles ont eu lieu jeudi matin 2 mars à la cathédrale de Prince-Albert. M. et Mme Bernard, sont originaires de France, département de l'Allier. Ils vinrent à Prince-Albert il y a une vingtaine d'années et résident à Birch Hills depuis neuf ans.

—De passage: R. P. Vachon, de Battleford. MM. les abbés Schmid, de Duck Lake, et Nicolet, d'Arborfield.

—Lundi et mardi soir, 6 et 7 mars, sous les auspices du "Herald", il y aura représentation de vues cinématographiques des champs de bataille de France.

—La Cie Codville Ltée de Saskatoon doit établir ici prochainement une succursale d'épicerie en gros.

—Le 53ème bataillon, doit partir ces jours-ci de Winnipeg pour le front.

La loi des Ecoles en français

Le texte de la Loi des Ecoles en français, formant une brochure de 136 pages, est maintenant à la disposition du public. On peut se le procurer en s'adressant à l'imprimeur du gouvernement ou au ministère de l'Education à Régina.

Un coup de boutoir au fanatisme

L'honorable M. Scott en expliquant à la Chambre, jeudi dernier dans un discours de trois heures, les raisons qui déterminèrent l'amendement à la Loi des Ecoles et les circonstances qui à son avis en justifient maintenant le rappel, réfuta à nouveau avec une logique impitoyable les arguties avancées par le pasteur presbytérien MacKinnon au cours des longues polémiques de ces dernières semaines.

Le réquisitoire formidable du premier ministre contre ce fauteur de fanatisme qu'il qualifia de "lépreux intellectuel et moral", fut d'une violence inouïe.

M. Scott ne partage pas nos opinions en matière d'éducation: comme pour tous les protestants le régime idéal pour lui est celui de l'école publique, mais il a aussi assez d'esprit de justice pour savoir que les catholiques ont des droits, et il a l'âme assez droite pour ressentir une profonde indignation devant le genre de campagne malhonnête et sectaire que soulèvent contre eux des fanatiques [illegible]. On sent que cet homme d'intelligence vive et pénétrante, ne possède pas toute la vérité mais que du moins il est fidèle à ce qu'il croit juste. Aujourd'hui [illegible] il est en butte à la rage du fanatisme, et en plus à la fureur des anciens vendeurs de boissons qui ne lui pardonnent pas la ruine de leur négoce.

Fin de session prochainement

La session à Régina finira très probablement dès cette semaine. Elle eut été déjà terminée sans le retard produit par les accusations de M. Bradshaw. Le premier ministre Scott est parti vendredi soir pour un voyage de repos aux îles Bahamas.

Le trésorier provincial a présenté le budget. Pour l'exercice financier se terminant au 30 avril le revenu est estimé à $4,954,681 et les dépenses à $5,337,764. Un emprunt temporaire est proposé pour couvrir le déficit de $378,083 à la fin de l'année fiscale. Pour l'an prochain, le revenu est estimé à 4,547,225 et les dépenses à $4,889,973. Le revenu de 1915-16 accuse une diminution de $335,000 contre le précédent exercice financier. La dette actuelle de la province est de $24,103,220, mais un tiers de cette somme est capitalisé en entreprises qui rapportent des dividendes telles que: le reseau de téléphones, et des prêts à la compagnie coopérative des Elévateurs. Les deux autres tiers représentent le capital investi en édifices publics, en terrains et en institutions du gouvernement.

L'enquête de Régina

Une commission Royale composée de l'ex-juge en chef de la Saskatchewan, l'hon. M. Wetmore, de M. Mason et H. G. Smith, de Régina, a été nommée pour faire enquête sur les détournements de fonds présumés au service provincial de la voierie. L'un des principaux fonctionnaires de ce service ainsi que le député Devline, de Kinistino, et un commis de banque Smith, de Régina, qui paraissent être de complot dans l'affaire, sont disparus.

L'enquête devant le comité spécial de la Chambre s'est poursuivie toute la semaine. Frank Brunner s'est décidé à rendre témoignage et il a accusé nommément quatre députés, MM. Ens, Pierce, Simpson et Cawthorpe d'avoir reçu une part d'argent des $10,000 affectés par les hôteliers à acheter le vote des députés. Brunner a aussi impliqué six autres députés dans cette affaire, mais seulement sur ouï-dire. Il a aussi impliqué le secrétaire de la Ligue de Tempérance. La plupart des témoignages de Brunner ont été contredits par d'autres témoins. Tous les accusés ont comparu devant le comité d'enquête et ont nié les accusations. Les témoignages sont tellement contradictoires qu'il est encore impossible de former un jugement. Deux députés plus spécifiquement accusés, MM. Pierce et Simpson se sont retirés de la Chambre et ont demandé que leur cause soit porté aux assises criminelles. Ils plaident non-coupables. Brunner a avoué à l'enquête qu'il était à l'emploi de l'Association Conservatrice au salaire de $250 par mois pour travailler à incriminer les députés.

Referendum sur la prohibition en Saskatchewan, l'automne prochain

Le gouvernement de la Saskatchewan a décidé de soumettre dès cette année au referendum le régime des dispensaires. Ce sera dès les prochaines élections municipales au plus tard, au lieu d'attendre en 1909 comme le comportait la loi. Les femmes auront alors droit de suffrage et ce sera leur première occasion d'exercer leur droit. Il est pratiquement certain que la prohibition totale sera substituée au régime des dispensaires à la suite de ce referendum.

Les Boches du Manitoba trouveront à qui parler

On nous écrit du Manitoba:

"Nous voilà en pleine lutte scolaire, lutte qui va être plus aigüe que toutes celles du passé probablement. Le gouvernement retranche la clause autorisant l'enseignement bilingue et ne lui substitue rien. Seul l'anglais sera légalement enseigné désormais dans les écoles. Le gouvernement déclare qu'il ne laissera plus ouvrir de nouvelles écoles bilingues et qu'il fera disparaître peu à peu celles qui existent, par mesure de règlements dans le genre de celui de l'Ontario, le fameux règlement XVII. Effronterie et cynisme inqualifiables! Aussi la population bilingue, française et autre, a bondi sous l'outrage. Vendredi soir a eu lieu au collège de Saint-Boniface une assemblée de la population française de la province. 1,000 à 1,200 hommes étaient venus de partout. L'on a protesté et décidé la résistance pure et simple au gouvernement. Une association, sur le plan de celle de l'Ontario, a été fondée. Elle s'appelera probablement Association Constitutionnelle. Un comité est chargé de l'organiser. Nos deux députés français libéraux, M. Talbot et M. Dumas ont répudié leur parti avec éclat. L'opposition, dirigée par un Canadien-français, a proposé le renvoi du bill à six mois. Nos six députés ont déjà parlé chacun une fois. Mais la loi va passer malgré tout avec une majorité de 31 voix, a déclaré le premier ministre."

Le gouvernement de Québec intervient en faveur des "blessés" de l'Ontario

La législature de Québec par un vote significatif de 47 à 3 a adopté une mesure très importante autorisant les municipalités et les commissions scolaires à voter des secours pécuniaires aux Canadiens Français de l'Ontario pour le soutien de leurs écoles.

C'est une rude leçon donnée aux Boches de la province voisine et ceux-ci commencent à en ressentir vivement l'humiliation. Le ministre de l'éducation Ferguson hurle de rage. Pour se donner une contenance il a l'effronterie de dire que les Canadiens-français n'ont pas de griefs, et que le Règlement XVII est tout ce qu'il y a de mieux au monde. En faut-il un front de Boche pour affirmer cela et une cervelle de pistache pour penser que quelqu'un d'intelligent va le croire.

Les grandes villes de la province de Québec, Montréal notamment, se proposent de souscrire des sommes importantes. C'est dire que la résistance va se poursuivre jusqu'au bout. Les plus obstinés à poursuivre la persécution et les lâches qui la laissent suivre son cours, commencent à comprendre que c'est sérieux, et que ceux qui peuvent aider de leur influence au rétablissement de la justice ont le devoir d'agir au plutôt, sinon c'est la Confédération canadienne elle-même qui est mise en danger.

Le chef de l'opposition conservatrice M. Cousineau, est l'un des trois seuls députés qui ont voté contre la motion: c'est un vote dont les électeurs vont lui demander compte et qui ruine du coup tout son prestige qui n'était pas déjà considérable.

Le bill a été présenté par M. Galipeault, député de Bellechasse, et M. Lavergne fut naturellement l'un des députés qui approuva de toute l'ardeur entrainante de son éloquence ce moyen pratique de venir en aide aux "blessés" de l'Ontario, laissant à d'autres avec son habituel désintéressement, l'honneur d'avoir proposé la mesure.

Québec et Montréal adressent une requête au Roi en faveur des Canadiens de l'Ontario

Les conseils de ville de Québec et de Montréal ont adressé officiellement au Roi Georges V. une requête motivée demandant que justice soit rendue à la population française de l'Ontario. Cette démarche, tout comme la mesure adoptée par la législature, démontre que la province de Québec est bien résolue à prendre la défense des groupes français extérieurs au Canada.

Pour faire pièce aux vexations auxquelles nous sommes constamment en butte dans huit provinces de la Confédération, voilà beaucoup mieux que des paroles et des sympathies platoniques: ce sont des actes et qui comptent. Il y a quelque chose de changé. Honneur à ceux qui depuis quelques années se sont dépensés sans compter pour éclairer l'opinion! Toutes les minorités françaises des provinces anglaises leur doivent une vive reconnaissance.

LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m. le 23 mars 1916, des soumissions pour la construction d'une maison de pension à la pépinière forestière à Sutherland, Sask., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour maison de pension, à la Pépinière Forestière à Sutherland, Sask."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. W. T. Mollard, commis des travaux, Régina, Sask., du surintendant de la Pépinière Forestière, Sutherland, Sask., et en s'adressant au maître de poste à Brandon, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées, fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences: s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROSIERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 24 février 1916.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—93330.

La législature de l'Alberta

La rentrée de la Chambre en Alberta a eu lieu jeudi dernier. Les projets de loi les plus importants qui seront proposés seront ceux de la prohibition et du suffrage féminin. La session s'annonce de courte durée.

L'école séparée de Saskatoon

La crise financière affecte sérieusement l'école catholique séparée de Saskatoon. M. McDonald, président de la commission scolaire dit qu'au 31 décembre les arrérages de taxes s'élevaient à $26,827. L'école a de fortes obligations à rencontrer. Bien de folles dépenses ont été faites au cours des dernières années, et ceux qui au mépris de toute autorité, ont travaillé à faire disparaître les religieuses enseignantes, il y a un peu plus d'un an, portent aujourd'hui une bien lourde responsabilité. Espérons toutefois que les catholiques sauront s'imposer les sacrifices nécessaires pour ne pas laisser tomber leur école.

La plus terrible bataille

La bataille qui se livre actuellement depuis 10 jours autour de Verdun est la plus effroyable de toute la guerre. L'offensive allemande dépasse encore en étendue et en violence celle de l'an dernier autour d'Ypres lorsque le Kaiser voulait à tout prix se frayer un passage à Calais. Les pertes sont énormes. Les Français ont absolue confiance qu'ils remporteront une victoire décisive.

Le supérieur général des Oblats est nommé assistant au Trône Pontifical

Nous lisons dans la correspondance romaine de la *Croix,* de Paris, que Mgr Augustin Dontenwill, archevêque titulaire de Ptolemaïs et supérieur général de la Cóngrégation des Oblats de Marie Immaculée a été nommé par le Souverain Pontife assistant au Trône pontifical.

Voix anglaises qui réclament justice pour le français

Sous ce titre nous publierons au prochain numéro d'éloquents témoignages d'Anglo Canadiens très en vue, notamment, Sir Joseph Pope, assistant secrétaire d'Etat, M. Andrews, avocat, conseiller du Roi et ancien maire de Winnipeg, une superbe protestation des Hiberniаns de Winnipeg, etc.

Marché

Prince Albert

Le prix de tous les grains a baissé cette semaine, et jusqu'à 10 points pour le blé.

BLE

No. 1 nord	.90
No. 2 nord	.87
No. 3 nord	.84
No. 4 nord	.80

Winnipeg

BLE

No. 1 nord	109¾
No. 2 nord	107
No. 3 nord	105
No. 4 nord	101¼

Avoine.

No. 2 C. W	.39⅝
No. 3 C. W	.37⅝
No. 1 fourrage	.35⅝

Orge.

No. 3	.60
No. 4	.55
Fourrage	.50

Lin.

No. 1 N. W. C.	201⅝
No. 2 W. C.	198⅝

EMPLOI DEMANDE

2ème classe Français, et Anglais Enseigna durant sept termes en deux endroits. Peut se charger de, ou former chœur de chant.

S'adresser à
M. Daniel LEGAULT,
24-2-16 Saskatoon, Sask

ON DEMANDE

On demande une servante générale pour famille de trois seulement. S'adresser chez Madame E. BARIL, No 417, 12ème rue Ouest, Prince-Albert.